

Maintien des compétences des élus de CSE/CSA en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Institut PRH Formations propose une formation complète pour les membres élus de CSE, CST et CSA, axée sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Cette formation est adaptée aux besoins spécifiques de votre secteur d'activité et est dispensée par des formateurs expérimentés en gestion des risques humains et en prévention des risques professionnels.

Code RS/ RNCP : /

Code formation interne : FIPRH22

Durée: 21.00 heures (3 jours continus)

Profils des apprenants : • Membres de CSE, CST ou CSA titulaires et suppléants

Effectifs : De 2 minimum à 10 maximum

Prérequis :

- Être membre d'un CSE, CST ou CSA après un premier mandat ayant donné lieu à formation initiale en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Ne pas siéger en CSSCT (ex-CHSCT), car la formation est de 5 jours (initiale)

Disposer d'une bonne connexion internet permettant une visioconférence pour les cours à distance en direct. Pas d'investissement logiciel pour les cours et l'accès à l'espace numérique de travail.

Accessibilité et délais d'accès :

Les locaux d'Institut PRH sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En dehors de nos locaux, nous réservons des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap, ne pas hésiter à décrire les adaptations nécessaires sur la fiche d'inscription, afin que notre référent handicap prenne attache avec vous. Dans ce cas, la formations à distance ou en présentiel sera à privilégier par rapport à la formation en ligne.

3 semaines

Qualité et indicateurs de résultats :

100 % de réussite

Taux de satisfaction à chaud 2025 : 9,4/10

Objectifs pédagogiques :

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les réformes et changements de règles encadrant le droit du travail, mais aussi les missions en Santé, Sécurité et Conditions de Travail d'un membre de CSE.

- Appliquer les missions des membres de CSE, notamment en Santé Sécurité et Conditions de Travail, dans le respect des contraintes réglementaires.

- Adopter une stratégie de communication et de dialogue efficiente

Contenu de la formation :

Programme Adapté aux besoins du secteur d'activité :

-1- Retour d'expérience depuis le dernier mandat

-2- Réformes du droit du travail, de la protection du salarié et de ses données

-3- Rappel des missions et posture de l' élu de CSE

-4- Changements en matière de protection sociale

-5- Prévenir les risques professionnels

-6- Analyses de situations de travail et d'accidents

-7- Apporter la bienveillance au travail pour le rendre efficient, améliorer la QVT, les RPS

-8- Communiquer

- 9- Ateliers de simulations pratiques
- 10- Evaluation QCM

Sur 2 mois : Suivi du stagiaire à distance Institut PRH est agréé à dispenser la formation des membres élus de CSE par la préfète de Nouvelle Aquitaine (liste disponible sur site de la DREETS)

Organisation de la formation

Modalités pédagogiques

A distance (en direct) et en présentiel selon le choix de l'apprenant.

Équipe pédagogique

Formateur en Gestion des Risques Humains, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, titulaire d'un Master 2 en sciences Humaines et Sociales et d'un certificat à la gestion sociale et juridique du personnel.

Ressources pédagogiques et techniques

Accès à un espace numérique de travail avec base documentaire disponible

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation diagnostique en amont de formation par questionnaire. Méthode pédagogique en présentiel ou à distance avec MSTeams basée sur la prise en compte des besoins spécifiques. Apport de connaissance très interactif (aucune formation se ressemble), basées sur la logique et le pragmatisme.

Evaluation diagnostique en début de formation par questionnaire. Evaluation finale par QCM de 20 questions. Validation de la formation si le stagiaire est présent et valide à 50% et plus le QCM final.

Lieu de formation : Selon choix à distance en direct ou présentiel au Centre Institut PRH 17 avenue Aquitaine 33380 MARCHEPRIME

Prix : 800 euros en individuel (art 261.4.4a du CGI organisme de formation en dispense de TVA).